

**Séance du Conseil général du 27 mars 2017
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidente : Mme Rose-Marie Jobin

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : bonsoir à toutes et tous et merci d'être présents à cette première séance du Conseil général de l'année. Je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, à Madame Rodriguez, à Messieurs Nery et Muller du bureau Stähelin, aux représentants des médias, ainsi qu'au futur public qui peut encore arriver. Conformément à l'art. 18 du Règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Monsieur Jacky Epitiaux est excusé.

Madame Marie-Pierre Brandon et Monsieur François Froidevaux sont absents.

Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 9 du 8 mars 2017 et par publication complémentaire dans le Journal Officiel no 10 du 15 mars 2017
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Réalisation du projet Espace communal Les Bois
 - a) Discuter et approuver une 2^{ème} tranche du crédit d'étude de Fr. 95'000.00 destinée au financement des honoraires des mandataires pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement
 - b) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 6'685'000.00 destiné à la réalisation du nouveau projet Espace communal Les Bois
 - c) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
6. Discuter et approuver la modification de l'art. 5 de l'annexe 1 du Règlement concernant le statut du personnel communal
7.
 - a) Discuter et préavisier la modification de l'art. 176 du Règlement communal sur les constructions
 - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

8. Discuter et approuver un crédit de Fr. 21'000.00 destiné au subventionnement du dépassement des coûts des travaux de la première étape de réfection des chemins du Syndicat de chemins Les Bois II ainsi que son financement
9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme et M. Berisha Fakete et Brahim ainsi que leurs enfants Ardit, Arnisa, Diellza, Elsa et fixer la finance d'admission
10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Gillet Merialdo Sophie et M. Merialdo Philippe et leur fils Charlely et fixer la finance d'admission
11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Merialdo Tony et fixer la finance d'admission
12. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Merialdo Laury et fixer la finance d'admission
13. a) Election de deux membres à la commission de promotion économique
b) Election d'un membre à la commission d'urbanisme

Personne ne désire s'exprimer ; l'ordre du jour est donc considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2016

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : le procès-verbal n'appelle à aucun commentaire. Je remercie Madame Marlyse Jobin pour la rédaction de ce procès-verbal que je considère comme accepté tacitement.

3. Communications

Conseil général

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin :

Banque Raiffeisen : suite à la résolution votée lors de la séance du 12 décembre 2016, la Banque Raiffeisen Franches-Montagnes nous a adressé la lettre suivante : « *Nous avons bien reçu votre courrier du 19 décembre 2016 adressé au Conseil d'administration de la Banque Raiffeisen Franches-Montagnes. L'attachement des habitants des Bois à Raiffeisen, qui s'exprime au travers de la résolution adoptée par le Conseil général, nous touche et nous pouvons comprendre le souci du Conseil général par rapport aux incidences du nouveau concept de distribution de l'agence des Bois sur la vie du village. Permettez-nous tout d'abord de préciser ici que nous ne fermons pas l'agence des Bois, comme indiqué dans la résolution. Nous maintenons une offre de conseils sur place, mais uniquement sur rendez-vous. L'agence sera en effet entièrement rénovée afin d'accueillir les clients dans une salle aménagée à cet effet, pour un conseil personnalisé – et élargi par rapport à l'offre actuelle – qui englobera tous les domaines bancaires, du financement d'un bien au placements, en passant par la prévoyance et la planification de la retraite. Par ailleurs, comme relevé dans la résolution, un nouvel automate de la dernière génération remplacera le guichet pour le cash. Celui-ci permettra le retrait et le versement de billets de banque en francs suisses et en euros, ainsi que le versement de monnaie. En outre, comme nous l'avons précisé au Conseil communal, le maintien des locaux où nos collaborateurs rencontreront les clients implique que l'agence des Bois continuera à remplir les critères d'un établissement stable au sens de la loi sur les partages d'impôts intercommunaux. La Commune des Bois continuera donc à percevoir sa quote-part sur les impôts acquittés par la Banque. Comme toute PME, notre Banque Raiffeisen est confrontée à une réalité économique. Elle se doit*

d'optimiser son réseau de distribution en fonction de son marché, des besoins des clients et des contraintes réglementaires et sécuritaires. L'analyse approfondie de la situation propre à l'agence des Bois a clairement montré une fréquentation en baisse et une adaptation nécessaire des infrastructures, notamment du point de vue de la sécurité. Les raisons qui ont mené à la décision de changer le concept de distribution de l'agence des Bois ont été clairement exposées à travers l'annonce à la Commune, le courrier aux sociétaires et l'information à la presse. La Banque Raiffeisen Franches-Montagnes a mûrement réfléchi son repositionnement sur les localités qui composent son rayon d'activité avec pour objectif d'améliorer l'accueil et le service à la clientèle, et elle ne reviendra pas sur sa décision. La proximité, en effet, n'est pas seulement géographique, elle s'exprime aussi de façon qualitative dans les prestations offertes aux clients. Avec l'agrandissement du siège à Saignelégier, l'adaptation des agences et le développement des prestations en ligne, la Banque souhaite servir au mieux sa clientèle. En définitive, la qualité du conseil et l'accessibilité à la Banque s'en trouveront globalement améliorées, en adéquation avec les besoins de la majorité de nos clients. En espérant votre compréhension et votre fidélité à Raiffeisen, qui reste profondément ancrée dans notre région, nous vous prions de trouver ici, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures. Banque Raiffeisen Franches-Montagnes. Claude Adrien Schaller, Président du Conseil d'administration et Frédéric Donzé, Président de la direction. ».

Etat des postulats et motions : au 1^{er} janvier 2017, il n'y avait aucune motion, aucun postulat et aucune interpellation déposée.

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Cimetière des pestiférés : en réponse à la question orale de Madame Sabine Clémence lors du dernier Conseil général au sujet du cimetière des pestiférés, Monsieur Marcel Berthold de l'Office de la culture donne la réponse suivante : le cimetière n'est pas mentionné dans la version actuellement en vigueur du Répertoire des biens culturels. Il est inscrit dans la nouvelle version qui est actuellement en cours de validation et qui sera publiée cette année.

Parcelles libres : l'état des parcelles libres est identique que lors du dernier Conseil général. Il reste 4 parcelles au Plane Percé et 3 parcelles à Derrie lai Bâme. Certaines sont réservées.

Avenir de la Poste aux Bois : suite à une proposition du syndicat des médias et de la communication, nous avons envoyé un courrier le 24 janvier au Service du Développement territorial cantonal en transmettant notre inquiétude concernant la fermeture possible de notre office postal. La réponse est la suivante : « *Le Gouvernement jurassien est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Poste ces derniers mois afin de défendre au mieux le maintien de services à la population et les emplois liés. Sur la base de ces réactions, il est prévu que la Poste revienne devant les cantons avec de nouvelles propositions. A ce stade, nous n'en connaissons pas le contenu. Il faut être conscient que les décisions au final n'appartiendront pas au Canton.* ».

Vous avez appris par la presse que la Poste ne descendra plus livrer le courrier à La Goule. Dans le même esprit, nous avons reçu un courrier que les détenteurs d'une case postale aux Bois ne devront plus retirer leur colis au guichet mais que ces derniers seront livrés directement à domicile.

A la dernière assemblée des Maires des Franches-Montagnes, nous avons décidé de faire une résolution contre ce démantèlement du service public adressée à la Direction de la Poste et à nos représentants jurassiens aux chambres fédérales. En outre, l'Association jurassienne des Maires a invité la Poste à une séance au mois d'avril.

Pour le Conseil communal, il s'agit d'alerter les élus aux chambres fédérales, de sensibiliser les partis politiques car nous nous sentons impuissants face au géant jaune !

Parcours-santé au Bas du Village : la Commission d'urbanisme s'est rendue sur place et a constaté que ce parcours est en très mauvais état, la sécurité n'étant plus garantie, principalement au niveau des engins. Avec la Commission d'urbanisme, le Conseil communal aimerait connaître l'avis des utilisateurs potentiels, le nombre de personnes qui s'y rendent encore et si à l'avenir des citoyens l'utiliseraient plus régulièrement. Pour cela, nous avons envoyé un tous-ménages à la population avec un questionnaire. Devons-nous étudier la possibilité de remettre ce parcours en état tel qu'il est actuellement et ceci à moindre coût ou envisager de le faire figurer à nouveau dans la liste des parcours VITA, ce qui entraînerait un coût financier conséquent. Merci de répondre au questionnaire que vous avez reçu.

Remplacement d'un membre au niveau du Conseil communal : la publication a eu lieu dans la feuille officielle du 22 mars. Le dépôt des listes est jusqu'au 10 avril et la votation aura lieu le 21 mai.

4. Questions orales

1) Monsieur Martial Farine : ma première question concernait la Poste, je vais donc directement passer à ma deuxième question. Vous avez constaté que les trois grands sapins situés aux Murs ont été abattus. Il ne s'agit sans doute pas d'un problème relevant des autorités communales, mais le paysage de notre commune nous importe et touche sans doute une bonne partie des citoyens. La destruction de ces sapins est un élément déstructurant le paysage, il ne reste plus qu'une grande plaine presque vide entre le parcours VITA et le golf, où le paysage devient banal et laisse place à une monoculture digne d'une tête de moine. Quelles sont les raisons qui ont fait abattre ces trois sapins ? Seront-ils remplacés ? Où seront donc les trois sapins qui figurent sur les armoiries de notre Commune ? Il serait dommage que de ces symboles, il ne reste qu'une image sur un drapeau ! Merci pour votre réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : après enquête, il ressort que le vent a cassé l'un d'entre eux et qu'ensuite les propriétaires aient pris la décision d'abattre les deux autres. Nous sommes sur une propriété privée et nous n'avons pas été consultés. Je ne sais pas s'ils seront remplacés.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

2) Monsieur Jacques Boni : est-ce qu'on ne devrait pas poursuivre l'expérience de mettre à disposition des citoyens assistant aux séances du Conseil général la documentation (ordre du jour, rapport, etc.) relative à nos séances ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y avait déjà eu une demande par rapport à ça. Je pense qu'on peut en prendre note pour la suite, mais je vous informe que tous les documents sont à disposition sur le site Internet. Marlyse qui s'occupe du site Internet les met en ligne immédiatement dès la publication, mais on prend note de cette demande.

Monsieur Jacques Boni : je suis satisfait.

3) Monsieur Jacques Boni : une invitation a été adressée aux communes des Parcs du Doubs et de Chasseral pour participer à la séance du 9 mars 2017. 13 communes du Parc du Doubs y étaient représentées. Est-ce que la Commune des Bois y était représentée ? Si oui, est-ce que la discussion qui était à l'ordre du jour sur les enjeux énergétiques, l'éclairage public, etc. a débouché sur des actions concrètes pour la commune et pour le Parc du Doubs ? Sinon, ne vaudrait-il pas la peine de participer afin de pouvoir partager les expériences ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous n'avons pas participé à cette séance organisée par le PNRD et le Parc Chasseral, Monsieur Jacques Bassang qui représente notre commune au comité non plus. J'ai appelé le PNRD qui m'a indiqué le thème de cette séance : plan d'énergie et prestations communales avec la participation du bureau Planair. La présentation Power Point est à disposition si vous le désirez. J'ai les diapos. Une présentation des mesures entreprises dans les communes a été traitée (chauffage à distance aux Brenets, étude du bâtiment de l'école à Corgémont, cellules photovoltaïques sur un bâtiment communal à Sonvilier, idem pour Saignelégier sur le bâtiment de la voirie en collaboration avec l'association Franches-Energies). Une séance aura encore lieu en septembre. Je pense que nous devrions réactiver la Commission énergie afin qu'elle soit informée de cette situation. N'ayant pas participé à cette rencontre, je peux vous informer que Monsieur Moser a également participé le 2 mars à une information donnée par le Canton sur la politique énergétique et les subventions proposées par le Canton, principalement concernant les bâtiments, leur enveloppe et les installations techniques. Le dossier est également à disposition. Le Conseil communal ne peut pas participer à tout ce qui est proposé, d'une part parce que nous ne sommes que six à l'exécutif et que nous avons actuellement le gros dossier de l'Espace communal et, certaines semaines, nous avons deux à trois soirées planifiées pour différentes rencontres prioritaires.

Monsieur Jacques Boni : je suis partiellement satisfait.

5. Réalisation du projet Espace communal Les Bois

a) Discuter et approuver une 2^{ème} tranche du crédit d'étude de Fr. 95'000.00 destinée au financement des honoraires des mandataires pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement

b) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 6'685'000.00 destiné à la réalisation du nouveau projet Espace communal Les Bois

c) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : au vu du rapport que vous avez reçu, le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

a) Discuter et approuver une 2^{ème} tranche du crédit d'étude de Fr. 95'000.00 destinée au financement des honoraires des mandataires pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : on ne va pas refaire tout l'historique, mais pour rappel, il y a eu deux étapes importantes. En octobre 2016, lors d'une séance du Conseil général, vous avez approuvé à l'unanimité un nouveau projet sur la base d'un avant-projet et en décembre 2016, vous avez approuvé un crédit d'étude pour élaborer le projet de l'ouvrage qu'on a maintenant à disposition.

Monsieur Lionel Muller : le projet définitif est un projet stabilisé par rapport à l'avant-projet. On vous a déjà présenté plusieurs fois notre projet et vous en avez déjà une bonne idée. Les slides sont très proches de ceux que vous avez déjà vus. C'est bon signe, ça veut dire que c'est quelque chose qui est prêt et acquis. Les plans du futur bâtiment et des alentours sont présentés. On a un projet qui peut continuer d'évoluer avec des nouveaux terrains.

Monsieur Miguel Nery : au niveau de l'architecture, il n'y a pas de grands changements. Pour l'utilisation lors des manifestations, on a approfondi l'étude pour la zone de la scène, la distribution des tables et le rangement de ces équipements. Ça a impliqué un petit changement au niveau de l'espace disponible pour le stockage du matériel. Il y avait trois locaux prévus au début pour les sociétés. On a déplacé un local dans une autre zone pour avoir davantage de place pour ranger les tables et les chaises. Il y a la possibilité de faire de petites manifestations au niveau du rez-de-chaussée où un petit local a été créé pour stocker quelques tables et chaises en respectant toutes les surfaces prévues. Au niveau des salles de classe, tout le programme a été approfondi avec l'école et avec la fanfare. La salle des travaux manuels a aussi été présentée au Service de l'enseignement. Il y a six établis doubles et un établi vers la fenêtre. Les utilisateurs ont défini leurs besoins. La salle de musique aura aussi son local de stockage qui sera intéressant pour l'école et pour la fanfare. Toutes les normes sont respectées (énergie, confort, isolation, correction des ponts thermiques, ventilation actuellement à tous les étages, acoustique, etc.). On va rester sur la chaudière existante pour des questions d'économie. Au niveau de la toiture, il y a des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire et on a ajouté un puits de lumière. Concernant l'accessibilité, on a présenté le projet à Pro Infirmis qui n'a fait aucune remarque. On a clarifié quelques points par exemple au niveau des vestiaires et des douches pour handicapés. Ils nous ont permis de supprimer un des WC handicapés, ce qui nous a donné la possibilité d'avoir un WC dames supplémentaire. On nous a demandé deux places pour handicapés dans la zone des gradins extérieurs. Il y a une bande magnétique définie. D'autre part, à la buvette, une porte supplémentaire a été prévue pour pouvoir fermer la cuisine du côté de la buvette lors des manifestations.

Monsieur Urs Moser : vous avez vu les aspects techniques du projet. Voici le planning :

Planning

Etapes	1 ^{er} trim. 2016	2 ^e trim. 2016	3 ^e trim. 2016	4 ^e trim. 2016	1 ^{er} trim. 2017	2 ^e trim. 2017	3 ^e trim. 2017	4 ^e trim. 2017	1 ^{er} trim. 2018	2 ^e trim. 2018	3 ^e trim. 2018	4 ^e trim. 2018
Avant-projet												
Projet d'ouvrage												
Consultation populaire						Séance info : 21.04. Vote : 21.05.						
Demande permis												
Appel offres Adjudication												
Projet exécution												
Démolition												
Réalisation bâtiment												
Période sans accès												
Réalisation amén.ext.												
Inauguration												
Décompte												

Monsieur Urs Moser : le timing est très compact entre les préparatifs pour la réalisation du projet et la consultation populaire. Nous devons faire face à des contraintes saisonnières. Il faut à tout prix que le projet soit sous toit avant la neige ce qui permettra de faire certains travaux à l'intérieur durant l'hiver. L'enjeu est que le début des travaux ait lieu en été. Si on ne peut pas débiter les travaux en juin-juillet, on perdra une année. C'est la difficulté qu'on a. Le point critique est de pouvoir continuer les préparatifs alors que la décision populaire peut être combattue par recours jusqu'à fin juin. Pour ne pas péjorer ce planning, on a pris l'option et le risque de continuer les travaux tel que le dépôt de la demande de permis y compris la préparation des soumissions, ceci toujours sous réserve de la décision populaire. Si les travaux peuvent débiter fin juin – début juillet, dans un délai de douze mois, le chantier sera terminé. C'est le pari qu'on a pris ensemble avec le bureau Stähelin pour pouvoir enfin mettre un terme à cette longue histoire.

Pour rappel, au mois de décembre 2016, vous avez voté un crédit d'étude de Fr. 315'000.00 qui était basé sur un planning qui était un peu plus optimiste au niveau du vote populaire. On s'est rendu compte qu'on ne peut plus compromettre les délais de travaux des mandataires (ingénieurs, architectes) et qu'on n'arrivait pas, à cause des exigences formelles, avec les différents délais et jours fériés, à faire un vote plus tôt. Lorsqu'on a évalué le crédit, c'était dans l'esprit que ces décisions interviennent avant. Dès lors, maintenant, on a un petit vide. Si on fait arrêter les travaux des mandataires maintenant jusqu'à la votation, on est de nouveau dans la contrainte saisonnière et on ne pourra pas réaliser le début des travaux cet été. Pour garantir l'objectif du début des travaux en été 2017 et ainsi les terminer en 2018, nous avons évalué avec le bureau d'architectes qu'il fallait faire une deuxième tranche de crédit qui est nécessaire pour continuer le processus de planification, de préparation en parallèle. Je précise que ce montant n'est pas un surcoût, c'est simplement Fr. 95'000.00 qui passent du crédit global qui serait soumis au vote à une compétence de votre part. Le montant total du coût de l'ouvrage n'est pas concerné.

2^{ème} tranche du crédit d'étude :

Composition du crédit demandé	Montant total des phases SIA 32, 33 et 41	Montant voté le 12.12.2016	Solde à libérer
Honoraires d'architectes	Fr. 259'000.00	Fr. 189'000.00	Fr. 70'000.00
Honoraires autres mandataires (IC, CVS, ing. él., géomètre, prot.incendie, ing.acoustique)	Fr. 151'000.00	Fr. 126'000.00	Fr. 25'000.00
Totaux	Fr. 410'000.00	Fr. 315'000.00	Fr. 95'000.00

Madame Sabine Clémence : j'ai une question concernant la présentation qui nous a été faite par Monsieur Nery. Je suis juste étonnée par le faible nombre de panneaux solaires. Je trouve qu'il y en a peu. Peut-être que je n'ai pas bien vu.

Monsieur Miguel Nery : il y a six panneaux pour l'eau chaude.

Monsieur Edwin Bischof : ça ne soutient pas le chauffage ?

Monsieur Miguel Nery : c'est uniquement pour l'eau chaude sanitaire. L'ingénieur les a calculés.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 6'685'000.00 destiné à la réalisation du nouveau projet Espace communal Les Bois

Monsieur Urs Moser : pour rappel, on met en valeur ce qui avait déjà été réalisé. Le gros-œuvre que vous voyez depuis deux ans ne va pas être démolé. On va simplement poser une structure bois là-dessus. Le bureau d'architectes a réussi à intégrer dans ce volume très compact tous les besoins importants des utilisateurs. On est dans les normes également pour l'école. On a simplifié les aménagements extérieurs, mais rien n'est perdu, on laisse la possibilité aux générations futures d'en faire quelque chose. Même si ce n'est qu'un premier petit pas, on a intégré un peu d'énergie renouvelable. La production d'énergie pour ce bâtiment nous a donné beaucoup de fil à retordre. Initialement, il était prévu de pouvoir raccorder le bâtiment au chauffage à distance qui malheureusement pour l'instant n'existe pas. Rien n'est perdu à ce niveau-là. L'ancienne halle sera démolie et l'accès pour les personnes à mobilité réduite est assuré. Le devis dans les détails est composé de sept postes. La démolition et le désamiantage représentent quasiment Fr. 200'000.00 : Fr. 105'000.00 pour la démolition et Fr. 85'000.00 pour le désamiantage. Une expertise a montré qu'il y avait plusieurs éléments d'amiante et qu'il fallait prendre des mesures très draconiennes pour la protection des travailleurs, c'est surveillé par la SUVA. Il n'y aura pas de danger pour les travailleurs et pour l'environnement.

➤ Terrain (faisabilité, contrôle) :	Fr. 6'300.00
➤ Travaux préparatoires (démolition, désamiantage, géomètre)	Fr. 232'580.00
➤ Bâtiment	Fr. 4'786'792.00
➤ Equipement d'exploitation	Fr. 341'768.00
➤ Aménagements extérieurs	Fr. 1'141'492.00
➤ Frais secondaires et réserve	Fr. 376'579.00
➤ Ameublement et décoration	Fr. 206'894.00
Total	Fr. 7'092'405.00

Coûts pour la réalisation du projet selon devis :	Fr. 7'092'405.00
./. Crédit voté en décembre 2016 :	Fr. 315'000.00
./. Crédit soumis au vote du CG ce jour :	Fr. 95'000.00
Crédit effectif à voter par la population :	Fr. 6'682'405.00

Coût total du projet Espace communal :

• Acquisition des terrains :	Fr. 360'000.00
• Concours d'architecture :	Fr. 120'000.00
• Etude et réalisation partielle projet initial :	Fr. 2'326'870.00
• <u>Nouveau projet définitif :</u>	Fr. 7'092'405.00
Coût total nouveau :	Fr. 9'899'275.00

Monsieur Urs Moser : à quelques détails près, on est dans les mêmes montants que dans le projet initial. Maintenant, si on veut savoir ce que nous coûtera cet Espace communal en termes de coûts financiers annuels, je vous présente le calcul suivant :

Investissement total brut :		Fr. 9'899'275.00
./. Subventions cantonales :	Fr. 745'540.00	
./. Autres contributions :	Fr. 430'770.00	
./. Utilisation provision existante :	Fr. 726'000.00	
Investissement total net :		Fr. 7'996'965.00

Coût financier annuel de l'investissement

• Amortissement de la dette 2 % s/7'996'965.00 :	Fr. 159'940.00
• Intérêts débiteurs 1.5 % s/7'996'965.00 :	Fr. 119'955.00
• Salaires, frais de fonctionnement et d'entretien :	(Fr. 50'000.00)
• ./. Economie (Fr. 5'900.00) et produits (Fr. 9'100.00) :	(Fr. 15'000.00)
Coût financier net :	Fr. 314'895.00
Sans fonctionnement, ni recettes :	Fr. 279'894.00

Monsieur Urs Moser : au vu du message que vous avez reçu et de la présentation qui vous a été faite ce soir, le Conseil communal vous recommande d'accepter le point 5 b) de l'ordre du jour. Les membres du bureau Stähelin et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ou prendre acte de vos remarques.

Monsieur Jacques Boni : utilisation d'une provision existante, ça veut dire quoi ? Je ne sais pas ce que c'est.

Monsieur Urs Moser : les deux ou trois dernières années, lors du résultat du ménage communal, avant le bouclage, pour éviter de trop gros bénéfices, on a mis de l'argent de côté. Ça a deux avantages : on est un peu moins pénalisés par rapport à la péréquation financière et on met de l'argent de côté. Ce sont des fonds qu'on a à disposition et qu'on peut activer pour réduire d'entrée la nouvelle dette causée par ce projet. Ce n'est pas un secret, le Caissier m'en a déjà parlé, avec les tendances qui se dessinent, cette provision de Fr. 726'000.00 va encore augmenter et approchera dangereusement le million.

Monsieur Germain Jobin : si j'ai bien compris, le matériel et le mobilier sont compris dans le prix ?

Monsieur Urs Moser : oui.

Monsieur Germain Jobin : ça fait deux ans que les fondations ont été creusées, j'aimerais savoir dans quel état elles se trouvent. Est-ce qu'on n'aura pas trop de surprises ? Sur le devis total qu'on devra voter, souvent quand on doit voter des crédits, on ne doit pas déduire les subventions et voter le montant total. Pourquoi avez-vous déduit les subventions ?

Monsieur Urs Moser : c'est une prescription du Canton, on ne peut pas voter le montant net. On vote le crédit total, on ne déduit pas les subventions, on enlève juste les deux crédits votés en décembre et aujourd'hui.

Monsieur Miguel Nery : concernant l'état des fondations, tout a été revu par les ingénieurs qui ont tout analysé.

Monsieur Urs Moser : c'est la responsabilité des ingénieurs qui est engagée.

Monsieur Jacques Boni : par rapport au coût financier de l'investissement, dans salaires, frais de fonctionnement et d'entretien, il y a Fr. 50'000.00. En regardant le budget 2017, sous école et halle de gymnastique, ça me donne un total de Fr. 223'000.00. Si je prends le tiers pour la halle, ça me donne Fr. 75'000.00. Je trouve donc que Fr. 50'000.00 c'est un peu en dessous des chiffres et que c'est trop faible.

Monsieur Urs Moser : j'ai deux raisons. L'efficacité énergétique du nouveau bâtiment sera meilleure au moins d'un tiers par rapport à l'ancien bâtiment. On parle du coût financier de l'investissement et pour les deux dernières lignes, on est dans de l'exploitation. Il y a des

coûts qu'on a déjà maintenant. L'ancien bâtiment ne devra plus être entretenu. On n'a pas refait les calculs détaillés. Avec ces Fr. 50'000.00, on s'est basés sur les calculs qui avaient été faits en 2013. On a par contre réduit un peu l'estimation des recettes. Le coût financier réel est de Fr. 280'000.00 si on fait la séparation entre investissement et frais de fonctionnement pour l'exploitation.

Monsieur Jacques Boni : je trouve que c'est quand même assez bas ces Fr. 50'000.00. J'aimerais dire une deuxième chose pour le point suivant. Il y a Fr. 279'000.00, ça représente quoi par rapport à la quotité d'impôts ? On est d'accord que ça sera plus fort qu'avant ? Si on dit que Fr. 100'000.00 c'est un dixième, ça représente quoi ? Je trouve que ça c'est important de le dire dans le message, j'en reparlerai après.

Monsieur Urs Moser : je me permets de passer la parole à Monsieur Claude Gagnebin.

Monsieur Claude Gagnebin : au niveau des coûts des impôts, les chiffres qu'on avait mis en 2013 sont toujours les mêmes. Un dixième représente toujours le même montant, c'est peut-être votre revenu qui a changé. Concernant le rapport d'un dixième de la quotité d'impôts, vous avez vu que ces trois dernières années, on a réalisé des bénéfices assez importants pour deux raisons principales. La première est que nous avons des personnes morales qui paient beaucoup d'impôts, merci à elles, ce revenu est très appréciable. Maintenant, je n'ai pas fait le calcul de ce que représentait un dixième de quotité, mais au niveau de la capacité contributive de la Commune, avant qu'on réalise des bénéfices, on était à environ 82 % de la moyenne du Canton, l'année dernière on était à 95 %. Ça vient de cette manne fiscale payée par les entreprises. Pour l'instant, je dirais qu'un dixième de quotité actuellement représente 10 à 20 % de plus que ce qu'il rapportait précédemment. On aura donc plus de facilité à régulariser cet emprunt, on aura davantage les moyens de financer notre investissement. A l'époque, on parlait d'une augmentation d'un dixième, voire de deux dixièmes alors que maintenant, je dirais qu'on aura une augmentation peut-être d'un dixième, mais pas plus.

Monsieur Jacques Boni : c'est ça qu'il faudra mettre aussi dans le point suivant, dans ce qu'on dit aux citoyens.

Monsieur Robert Claude : on met les intérêts débiteurs à 1.5 %. Si on se dépêche un peu, il me semble que c'est assez élevé. Maintenant, tout le monde peut avoir 1 % et une Commune est un peu plus avantagée qu'un privé. Si on mettait déjà rien que 1 %, on descendrait de Fr. 40'000.00 dans le coût financier.

Monsieur Urs Moser : juste une première remarque, après je laisserai Monsieur Claude Gagnebin compléter. Quand on établit un budget de projet, on doit toujours agir avec prudence. Si on vous promet maintenant 1 % et que l'année prochaine ça passe à 2 %, on sera tous dans nos petits souliers. Là, on est sur des perspectives à moyen et long terme, donc il est plus prudent de ne pas vouloir influencer, voire fausser la prise de décision en faisant miroiter des réalités dont personne n'est sûr.

Monsieur Claude Gagnebin : je ne peux qu'abonder dans le sens des propos de Monsieur Urs Moser. Simplement, quand on avait présenté le premier projet au Service des communes, on nous avait dit qu'avec nos 1.5 % on était vraiment optimistes et qu'il fallait peut-être prévoir 3 %. L'Etat est spécialement pessimiste. Mais c'est vrai que nous avons des conditions très avantageuses actuellement, j'espère que ça va continuer jusqu'au bouclage du crédit. Avec 1.5 %, on peut dire qu'on est déjà optimistes.

Monsieur Urs Moser : en conclusion, ça fait presque deux ans et demi qu'on a arrêté le chantier, qu'on a passé par toutes sortes d'états d'âme. Tout d'abord, quand on a dû relancer la chose, ensuite lors de différentes étapes où on a dû faire des analyses. On a fait des constats sur lesquels je ne vais pas revenir. Je considère, et je pense que mes collègues vont me soutenir dans cette idée, qu'on a maintenant un projet qui est mûr, qu'on a quelque chose qui

tient la route, et on est sereins. Je considère que ce projet vaut la peine d'être soutenu et j'espère de toutes mes forces qu'autant vous que la population allez nous suivre. Le bémol dans tout ça, c'est qu'il n'y a pas de plan B.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

Madame Sabine Clémence : j'aimerais qu'on applaudisse très fort les gens qui ont entrepris ce boulot et qui, comme l'a dit Monsieur Urs Moser, ont dû passer par toutes sortes d'états d'âme. J'ai l'impression qu'on arrive à sortir la tête de l'eau. Je suis vraiment contente. Bravo pour ce travail.

De vifs applaudissements sont adressés aux personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

c) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Monsieur Urs Moser : on a prévu évidemment d'étoffer avec certains éléments le message pour la population. Maintenant qu'on a des données un peu plus précises, on va ajouter ces éléments avec les incidences sur le portemonnaie du citoyen, respectivement sur sa facture d'impôts.

Monsieur Jacques Boni : j'aimerais juste savoir ce qu'on nous propose.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : j'y viens. Le bureau s'est réuni et vous propose le texte suivant : « *Acceptez-vous le crédit de Fr. 6'685'000.00 destiné à la réalisation du nouveau projet Espace communal Les Bois ?* ». Y a-t-il d'autres propositions ?

Monsieur Jacques Boni : mais qu'est-ce qu'on va dire aux citoyens ?

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : ça c'est le message.

Monsieur Jacques Boni : on va faire un plan ? On va mettre quoi ? Qui c'est qui décide ça ?

Monsieur Urs Moser : je vous rappelle que le 21 avril prochain il y aura une séance d'information. On va faire une présentation du projet. On passera plus de temps qu'aujourd'hui sur les différents plans puisque la plupart des gens qui seront là n'ont pas vu, comme vous, pour la énième fois les plans qui sont devenus toujours plus précis. Après, il y aura un document qui reprendra en grande partie les éléments qui sont dans le rapport que vous avez eu. Il y a des parties qu'on pourra compacter et d'autres développer. En 2013, c'était aussi la démarche qui avait été faite.

Monsieur Martial Farine : on sait toujours le nombre de personnes qui viennent à ces séances d'information. Je pense que c'est quand même important que les gens sachent, j'aimerais vraiment qu'on insiste sur l'incidence financière que ça aura sur les finances communales et sur le bordereau d'impôts. Il n'y a pas assez de monde qui participe à ces séances pour qu'ils aient des informations correctes. Dans le message et dans le document qui seront remis, il faudra insister là-dessus.

Monsieur Urs Moser : juste encore une précision. On a pris l'option d'assurer la présence d'un membre du Conseil communal dans chacune des assemblées générales des sociétés pour préparer un peu le terrain avec un maximum de transparence. On a aucun intérêt à cacher des choses. La réalité va de toute façon nous exploser à la tête un jour ou l'autre si on cache des choses.

Madame Sabine Clémence : je trouve qu'il faudrait vraiment insister sur le fait que vous répondez aux besoins de l'école, des sociétés. Qu'on répond aux demandes et aux besoins qui avaient été transmis.

Monsieur Urs Moser : je voudrais juste ajouter à ce sujet qu'on a rencontré la Commission des utilisateurs à plusieurs reprises. Pas mal d'éléments du projet définitif qu'on a maintenant sortis des discussions qu'on a eues. On les rencontre encore demain soir dans l'esprit

de les garder dans le bateau et de les utiliser comme multiplicateurs. Les sociétés et l'école sont représentées.

Au vote, le message « *Acceptez-vous le crédit de Fr. 6'685'000.00 destiné à la réalisation du nouveau projet Espace communal Les Bois, ainsi que son financement ?* » est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je remercie Madame Rodriguez et Messieurs Nery et Muller pour leur présence et leurs explications.

Une interruption de séance a lieu durant 5 minutes.

Reprise des débats.

6. Discuter et approuver la modification de l'art. 5 de l'annexe 1 du Règlement concernant le statut du personnel communal

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal a fait un travail de fond concernant la répartition des tâches du personnel de l'administration communale. A cet effet, on a établi de nouveaux cahiers des charges pour tous les employés de la Commune, y compris l'administration. Par rapport à ça, nous avons constaté que nous avons besoin d'un 10 % de poste supplémentaire. Nous vous recommandons d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les objectifs du Conseil communal sont de rendre plus transparentes les tâches de chacune et chacun et que des présences soient doublées à l'administration. Ce n'est plus possible que Monsieur Claude Gagnebin soit seul. Certains jours, il y avait vraiment trop de choses à faire par rapport à la concentration. On a refait un planning et on vous propose d'augmenter le poste d'Assistante-secrétaire à 50 %, soit le poste de Madame Marlyse Jobin qui était à 40 %. L'Assistante-caissière reste à 55 % et conserve l'AVS. Le Secrétaire-caissier reste également à 100 %. La population a augmenté, les tâches ont également augmenté par rapport à la crèche, à l'UAPE, au niveau des statistiques que la Confédération demande concernant les immeubles et plusieurs autres choses. Nous vous proposons donc d'augmenter ce poste à 50 %.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : c'est vraiment inévitable cette augmentation de 10 % ? Tout le monde est d'avis qu'il faudrait revoir les tâches, simplifier certains processus, revoir les heures d'ouverture. C'est à vous de déterminer où on pourrait faire des économies. Dans l'industrie, partout maintenant, on essaie de réduire les coûts et vous, vous voulez augmenter. On est d'avis de maintenir le statu quo et de ne pas augmenter de 10 % ce poste.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a vraiment fait un travail de fond en revoyant absolument toutes les tâches qu'il y avait, combien de temps ça prenait pour les exécuter et on est arrivés à cette conclusion, cela surtout aussi par rapport aux présences. On a défini deux postes d'Assistante-secrétaire et d'Assistante-caissière pour bien définir les tâches. On est aussi arrivés à la conclusion qu'il y a tellement d'heures supplémentaires qui ne peuvent pas être reprises, qu'on ne peut plus continuer à travailler comme ça. Monsieur Claude Gagnebin travaille également le lundi soir pour le Conseil communal et ne peut pas reprendre

d'après-midi de congé, cela n'est plus possible. Il y a des années que ces tâches n'ont pas été revues et calculées.

Au vote, le point 6) de l'ordre du jour est accepté par 13 voix, sans avis contraire.

7. a) Discuter et préavisier la modification de l'art. 176 du Règlement communal sur les constructions
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : au Canton, le Service des constructions se heurte à certaines dispositions de notre règlement. Quand on a fait le plan d'aménagement local, l'article 176 de notre règlement n'a pas été modifié. Plusieurs bâtiments situés dans la zone hameaux ont changé de propriétaire et il y a des aménagements qui sont prévus. A chaque fois, ils se heurtent à des dispositions qui sont dans l'article actuel du règlement. Le Canton nous propose de le changer. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

a) Discuter et préavisier la modification de l'art. 176 du Règlement communal sur les constructions

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les propositions de changement de cet article ont été soumises à la Commission d'urbanisme, aux différents partis politiques et mises en dépôt public. Le Conseil général doit approuver ou non ce changement et ensuite on devra le passer en votation populaire le 21 mai prochain. Vous avez lu la nouvelle teneur de cet article.

Madame Sabine Clémence : on en a discuté et on a été étonnés d'une chose. Effectivement, la Commission d'urbanisme a été consultée, mais elle a fait des propositions dont on n'a visiblement pas tenu compte. Ces propositions n'ont pas été soumises aux partis politiques. Ça nous étonne car il n'y avait pas que l'article 176 qui devait être modifié. Est-ce que ça vaut la peine de ne changer qu'un article s'il y en a d'autres qui mériteraient aussi de l'être ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est clair, mais le changement de cet article est urgent car ça retarde certains chantiers dans des bâtiments qui se trouvent dans des hameaux à l'heure actuelle. Revoir entièrement le Règlement sur les constructions et passer par toutes les étapes, ça prendrait beaucoup de temps, on a besoin d'un urbaniste pour faire ça. Les propositions de la Commission d'urbanisme ne sont pas parvenues au Conseil communal. On a pensé que le plus urgent était de changer cet article avant de passer à la révision totale d'un nouveau règlement. Le but est de permettre que certaines rénovations puissent se faire rapidement. Certaines personnes attendent depuis une année ou deux parce qu'elles ne peuvent pas avancer dans leurs démarches. Ça a été demandé par le Canton.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : dans un deuxième temps, vous avez prévu de revoir complètement ce règlement ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on peut le revoir, bien sûr, mais ça veut dire qu'on devra faire une commission, revoir chaque article et s'adjoindre les services d'un urbaniste.

Monsieur Claude Gagnebin : je veux juste préciser que normalement le Règlement de constructions est un document valable pour une quinzaine d'années. C'est la base qui est

prise en considération. Actuellement, faire une révision du Règlement sur les constructions, ce n'est pas très utile dans le sens où si on la fait, on n'aura pas de possibilité de faire autre chose que ce qu'il y a déjà maintenant au niveau des aménagements des zones. Du moment où le Canton n'a pas résolu ces problèmes relatifs à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ça ne nous sert à rien de prévoir un nouveau développement du village ou un réexamen de notre Règlement sur les constructions. D'emblée, le Canton ne peut pas entrer en matière. Pour cet article 176, une correction mineure est prévue et provient d'une erreur du bureau d'urbanisme qui a fait la dernière révision du règlement.

Monsieur Urs Moser : pour compléter, c'est aussi une question de ressources à disposition. On vient de vous expliquer le travail de fond qu'on a fait pour la réorganisation de l'administration, sans parler du projet Espace communal, on doit aussi fixer des priorités. A notre avis, la priorité était de parer au plus urgent qui peut se faire sans grande complication et ne pas relancer un nouveau « chantier » avec une révision relativement importante du règlement avec les limites que Monsieur Claude Gagnebin vient de mentionner.

Monsieur Robert Claude : il me semble qu'il n'y a pas si longtemps qu'on a tout revu ces règlements. Notre Gouvernement, notre Parlement ou je ne sais qui, chaque fois qu'il y a de nouvelles personnes, ils introduisent de nouvelles lois et chaque fois on est de nouveau bloqués. Avec cette LAT, il semblait que dans tous les hameaux, tout le monde pouvait faire leurs modifications, qu'il n'y avait pas de problème. Maintenant, ça a rechangé au Parlement, au Gouvernement, on a de nouvelles autorités et on doit de nouveau changer nos règlements communaux.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je m'excuse, mais c'est cet article-là qui n'a pas été changé lorsqu'on a planifié l'aménagement local.

Monsieur Robert Claude : pourquoi le Canton ne nous l'a pas dit à l'époque ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ils ne regardaient pas tout en détail. Maintenant, on a quelqu'un qui regarde les choses très spécifiquement de façon pointue.

Monsieur Robert Claude : je n'en veux pas au Conseil communal, mais j'en veux au Canton qui dit n'importe quoi et nous embête pour faire de nouveaux aménagements.

Monsieur Jacques Boni : j'aimerais que vous nous parliez de la difficulté de ces gens sans les nommer, pourquoi ils ne peuvent pas construire, pratiquement, concrètement.

Monsieur Claude Gagnebin : simplement, le règlement tel qu'il est fait actuellement pose problème. C'est l'ancien libellé qui datait de 2005 qui a été repris à la place de ce qui a été modifié en 2008, comme je l'ai dit, c'est une erreur qui a été faite en 2009. En 2008, on a donné la possibilité aux gens de créer des zones de hameaux pour permettre des transformations plus conséquentes pour les personnes qui habitent hors du territoire à bâtir dans le cadre des rénovations. Je ne sais pas par quel tour de passe-passe, le règlement qui nous est parvenu approuvé ne contenait plus cette disposition. C'est à cause de ça qu'on doit passer ça maintenant pour refaire ce qui n'a pas été fait correctement. Si vous prenez le document qui vous a été proposé, l'article 176 tel qu'il est dans le règlement actuel ne donne aucune possibilité aux gens qui ne sont pas agriculteurs de procéder à des rénovations de leur immeuble. C'est pour ça qu'on vous propose ce changement.

Madame Sabine Clémence : ça vient du nouveau plan directeur cantonal qui était hyper-intransigeant sur tout ce qui se faisait dans les hameaux, dans les fermes isolées. Je ne suis pas sûre qu'on avait la possibilité de pouvoir modifier parce qu'on était soumis à un nouveau plan directeur cantonal.

Monsieur Edwin Bischof : comme c'est maintenant, si quelqu'un veut isoler sa maison dans un hameau, il ne peut pas. Ce sont des problèmes comme ça qu'on rencontre.

Au vote, le point 7 a) est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le message proposé est « *Acceptez-vous la modification de l'art. 176 du Règlement communal sur les constructions ?* ».

Au vote, le message précité est accepté à l'unanimité.

8. Discuter et approuver un crédit de Fr. 21'000.00 destiné au subventionnement du dépassement des coûts des travaux de la première étape de réfection des chemins du Syndicat de chemins Les Bois II ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Baume : le 10 décembre 2012, le Conseil général de la Commune Les Bois a approuvé un crédit de Fr. 561'000.00 destiné au subventionnement des travaux du Syndicat de chemins Les Bois II. Les travaux de réalisation de la première étape ont débuté en automne 2014 pour se terminer en automne 2015. La réception de ces travaux a eu lieu le 6 novembre 2015, la satisfaction était de mise concernant la qualité des ouvrages. Par contre, les coûts n'ont pas été maîtrisés, le compte bouclant avec un dépassement de Fr. 140'000.00 malgré les gestes commerciaux de l'entreprise qui a effectué les travaux et du bureau d'ingénieur chargé de la direction technique du projet. Le dépassement qui n'est pas subventionné est à la charge des propriétaires à 100 %. Cette situation était inacceptable et non concevable pour les membres du comité du Syndicat. Après une année de négociations avec les différents partenaires, une solution permettant de financer le dépassement de Fr. 140'000.00 est en phase d'aboutissement. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant prendre la parole, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Christophe Baume : vu la situation particulière de ce chantier, la Confédération va octroyer une subvention complémentaire sur le découvert de Fr. 140'000.00 à raison de 35 % de ce montant. Le Canton participera à raison de 15 % sous réserve que la Commune des Bois accepte également de subventionner ce dépassement à hauteur de 15 %. En considérant le cumul des subventions fédérales de 35 %, cantonales de 15 % et communales de 15 %, il peut encore être compté sur un don de la Patenschaft de 15 %. Les propriétaires, y compris la Commune qui en fait partie, devront assumer les 20 % qui restent, montant que le comité du Syndicat des Chemins Les Bois II estime supportable. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit de Fr. 21'000.00.

Monsieur Martial Farine : j'aimerais savoir quels sont les chemins qui ont été touchés. J'aimerais connaître les raisons de cette augmentation. J'aimerais connaître les chemins qui seront refaits à l'avenir et connaître les garanties qu'on aura quant à un dépassement des frais parce que je n'aimerais pas qu'on se retrouve avec le même cas de figure quand on aura fait le reste de ces chemins.

Monsieur Christophe Baume : les chemins réalisés sont La Chaux-d'Abel (famille Oppliger), Le Crêt-Brûlé (famille Cerf), Les Murs (famille Boillat), Les Murs (famille Cattin) et La Large-Journée (en bas et en haut). La raison du dépassement provient surtout d'une mauvaise gestion des coûts de réalisation au niveau de l'aménagement (aménagement des banquettes par exemple pour que les agriculteurs puissent travailler avec des machines

et non plus à la faux) et non pas de la construction des chemins en elle-même. Concernant les garanties pour le futur, nous avons changé de bureau technique. Le bureau mandaté pour la réalisation de la deuxième étape est le bureau Eschmann de Courrendlin. Nous avons résilié le contrat avec le bureau Queloz de Saignelégier. Les prochains chemins concernés sont Le Boéchet – Le Canon, Sous-le-Mont (famille Bischof), Sous-le-Mont (Vincent Godat), La Combatte-du-Pas et Les Rosées-Dessous.

Monsieur Martial Farine : la prise en charge pour la Commune des Bois sera de Fr. 21'000.00. Qu'est-ce que la Commune devra payer pour les chemins proprement dits dont elle est propriétaire ? Si j'ai bien compris, ces Fr. 21'000.00 représentent une subvention sur le dépassement ?

Monsieur Christophe Baume : oui, c'est ça. La subvention est de Fr. 21'000.00 et la part de la Commune en tant que propriétaire est de Fr. 9'000.00 si vous acceptez le subventionnement proposé ce soir.

Monsieur Germain Jobin : je vais vous parler en tant que représentant du comité du Syndicat. Au départ, le dépassement total était de Fr. 240'000.00. Après plusieurs négociations intensives avec l'entreprise et le bureau d'ingénieurs, le dépassement s'est réduit à Fr. 140'000.00 comme expliqué dans la missive du Conseil communal. Pour ce montant, plusieurs organisations et collectivités ont été sollicitées (Aide suisse aux montagnards, Patenschaft, Canton, Confédération). Résultat : refus général ! On a repris contact avec le bureau d'ingénieurs pour qu'il fasse appel à son assurance responsabilité civile, ainsi qu'avec l'entreprise. Le montant proposé n'était plus négociable et on se serait retrouvés devant les tribunaux. C'est à ce moment-là que le représentant de l'Economie rurale, Monsieur Simonin, par l'intermédiaire du chef du Service de l'Economie rurale Monsieur Jean-Paul Lachat, a retapé le Gouvernement jurassien qui, lui, a retapé la Confédération pour arriver aux montants proposés : 35 % de la part de la Confédération et 15 % de la part du Canton, à condition que la Commune participe aussi à raison de 15 %, soit Fr. 21'000.00. La Patenschaft accepte également de subventionner à raison d'environ 15 %. Ces Fr. 21'000.00 ne sont pas négligeables pour la Commune, mais on est obligés de les accepter. En cas de refus, ces Fr. 140'000.00 seront répartis sur tous les propriétaires concernés, y compris la Commune qui est propriétaire de deux chemins, dont le plus long. Je suis persuadé que la part de la Commune, en cas de refus, serait beaucoup plus élevée, c'est pourquoi je vous recommande d'accepter ce crédit.

Madame Charline Cattin : ça veut dire que sur les 20 % qui restent, Fr. 9'000.00 seraient à charge de la Commune ? Il y a Fr. 19'000.00 qui restent à charge des propriétaires ?

Monsieur Christophe Baume : oui. Il y a une clé de répartition. Ce n'est pas divisé par le nombre de propriétaires. La Commune est propriétaire d'un des plus longs chemins.

Madame Charline Cattin : justement, ce qui m'étonne c'est que ça ne représente même pas la moitié pour la Commune. Si c'est un des plus grands propriétaires, pourquoi ça représente si peu ?

Monsieur Christophe Baume : ce n'est pas un des plus grands propriétaires, c'est un des plus longs chemins que possèdent plusieurs propriétaires avec une clé de répartition.

Monsieur Germain Jobin : pour ce chemin, il y a une dizaine ou une quinzaine de propriétaires.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : il n'y a pas à hésiter, entre Fr. 30'000.00 et Fr. 62'000.00, le calcul est vite fait.

Monsieur Jacques Boni : pourquoi on ne vote pas directement ces Fr. 30'000.00 ? Là, on vote Fr. 21'000.00, après on devra de nouveau voter.

Monsieur Christophe Baume : maintenant, on vote une variante de subventionnement. Ce qui nous concerne c'est vraiment 15 % et Fr. 21'000.00. Si aujourd'hui, le Conseil général

accepte cette subvention, tous les autres partenaires vont accepter cette clé de répartition. On ne peut pas voter aujourd'hui sur les Fr. 9'000.00. Ce qui nous concerne c'est l'acceptation du subventionnement.

Madame Sabine Clémence : ça veut dire que ces Fr. 21'000.00 c'est la part de la Commune non pas en tant que propriétaire, mais en tant qu'autorité subventionnante ? Ça veut dire qu'on devra revoter une somme en tant que propriétaire ?

Monsieur Christophe Baume : oui. Mais les Fr. 9'000.00 font partie des compétences du Conseil communal. Là, du fait que c'était le Conseil général qui avait accepté le crédit au mois de décembre 2012, il était plus judicieux pour nous de faire passer ça au Conseil général.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je pense qu'il faut voter oui. C'est clair que pour les propriétaires ça serait insoutenable. Ce qui me dérange, c'est que dans notre Commune, il y a eu Franck Muller, la halle de gymnastique, Colas, pour finir au niveau de la Commune, je me demande s'il ne faudrait pas chercher à dire que maintenant ça suffit. On est des vaches à lait. Vous avez déjà bien travaillé, mais moi je dirais que l'entreprise Colas et Monsieur Queloz sont responsables, que la Commune n'a rien à voir là-dedans, la Commune n'en peut rien. C'est juste une remarque.

Monsieur Germain Jobin : on en a déjà assez débattu au comité du Syndicat. Colas a bien fait son travail. Le surplus est dû aux accotements. Il y a eu une faute du directeur technique au départ qui a mal évalué les surcoûts par rapport au rehaussement du chemin. Ça fait des mètres cubes de groise en plus, etc. On s'est justement séparé de lui, le bureau du Syndicat de chemins a été remanié. On a voulu prendre un bureau technique proche et il n'avait pas les compétences nécessaires. Dès qu'il y a eu des problèmes, il nous a caché certaines choses. Quant à vouloir essayer de les contrer, on aurait pu, mais il y aurait eu des expertises, des contre-expertises, peut-être qu'on aurait gagné la bataille, mais on n'aurait peut-être pas eu un franc.

Madame Sabine Clémence : est-ce que pour la suite vous remettez en cause les chemins bétonnés qui ont fait leur preuve ? Je ne sais pas si c'est eux qui vous avaient proposé des chemins goudronnés. Imaginez-vous une autre technique ? Il semblait que c'était moins cher, mais je ne suis pas sûre que ça soit le cas.

Monsieur Christophe Baume : comme je l'ai dit tout à l'heure, on a un nouveau bureau technique qui réétudie toute la deuxième étape. Il y aura des décisions à prendre. Je pense que la méthode de bitume a été maîtrisée et ce n'est pas à dire que la réalisation des chemins en béton n'aurait pas eu le même résultat. C'est vraiment l'étude qui n'a pas été faite correctement.

Monsieur Martial Farine : maintenant, on est devant le fait accompli. On voit qu'on ne va pas aller devant la justice, ça je le comprends. C'est relativement supportable. Mais je pense qu'on ne votera pas un dépassement futur s'il devait y en avoir un la prochaine fois. C'est la dernière fois qu'on accepte un dépassement. La prochaine fois, ça sera à la charge des propriétaires.

Monsieur Christophe Baume : on en a pris note. Pour nous aussi, le but du changement de bureau technique va dans le même sens. Je crois qu'au niveau du Canton, ce n'est jamais arrivé. Au niveau du subventionnement de ces chemins, c'est très strict. Il nous a fallu une année pour pouvoir vous proposer ça. On nous a mis le pied contre le mur à toutes les instances où on a frappé. Tout le monde nous a répondu la même chose : c'est avant qu'il faut demander de l'argent et non pas après. Comme on vous l'a dit, des choses nous ont été cachées. Il y a trois ou quatre chemins qui ont été faits en même temps, il était pour nous impossible de gérer ces coûts avant d'avoir les chiffres des dépassements. On en prend note et on espère ne plus revenir pour un tel cas.

Monsieur Edwin Bischof : cette semaine, j'ai vu pour la première fois le nouveau bureau, les ouvriers qui sont passés chez moi. C'est la première fois que j'ai pu discuter avec eux et je les ai trouvés compétents, pas comme avant. Monsieur Queloz disait toujours oui, oui, mais ne donnait jamais de vraies réponses et de plans. Par contre, j'ai quand même une remarque à faire. Ces gens viennent sur nos propriétés privées sans s'annoncer. Ils ne disent pas ce qu'ils veulent, ce qu'ils cherchent. C'est déjà souvent arrivé. Je trouve que vous pourriez leur dire qu'ils devraient s'annoncer, téléphoner pour nous dire qu'ils vont venir. Comme ça, on peut se préparer.

Monsieur Christophe Baume : j'en prends note.

Avant de passer au vote, Madame Rose-Marie Jobin et Monsieur Christophe Cerf se retirent.

Monsieur Vincent Berger assume la présidence.

Au vote, le point 8 est accepté à l'unanimité.

Madame Rose-Marie Jobin et Monsieur Christophe Cerf rejoignent la salle.

Madame Rose-Marie Jobin reprend la présidence.

9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme et M. Berisha Fakete et Brahim ainsi que leurs enfants Ardit, Arnisa, Diellza, Elsa et fixer la finance d'admission

Monsieur Nusret Berisha se retire.

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la famille Berisha est installée aux Bois depuis 2003. Monsieur travaille aux Breuleux comme polisseur et Madame est mère au foyer. Ardit est né en 2004, Arnisa en 2006, Diellza en 2013 et Elsa en 2015. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ils ont construit une maison aux Bois. Ils ont été auditionnés par le Canton. Le Conseil communal est favorable à ces naturalisations. La finance d'admission est proposée à Fr. 150.00 pour toute la famille, comme d'habitude.

Monsieur Robert Claude : Fr. 150.00, ça couvre tous les frais ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce sont les frais de la Commune. Ils paient un émolument cantonal en plus.

Au vote, la naturalisation de la famille Berisha est acceptée à l'unanimité. De vifs applaudissements sont adressés à la famille Berisha pour cette naturalisation.

Monsieur Nusret Berisha rejoint la salle.

10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Gillet Merialdo Sophie et M. Merialdo Philippe et leur fils Charlely et fixer la finance d'admission

Madame Sophie Gillet Merialdo se retire.

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la famille Merialdo est installée aux Bois depuis 1999. Charlely est né à Neuchâtel. Ils sont de nationalité française. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur travaille comme ambulancier à la Ville de La Chaux-de-Fonds, Madame est coiffeuse mais n'exerce pas d'activité lucrative actuellement. Ils vivent en Suisse depuis de nombreuses années. Charlely a effectué ses écoles aux Bois et au Noirmont et il est actuellement en formation comme apprenti à La Chaux-de-Fonds. Tous ses amis sont en Suisse. Le couple a construit sa vie en Suisse. La finance d'admission est proposée à Fr. 150.00, comme à l'accoutumée.

Madame Sabine Clémence : quand on parle de finance d'admission, il y a les points 11 et 12 qui concernent leurs enfants. Je pense que c'est séparé parce qu'ils sont majeurs.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : effectivement, ce sont des demandes séparées parce qu'ils sont majeurs.

Madame Sabine Clémence : ça veut dire que ces Fr. 150.00 représentent une finance d'admission familiale ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on propose Fr. 150.00 pour toute la famille, mais vous pouvez décider autrement.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : on en a discuté au bureau du Conseil général. On veut proposer aux points 11 et 12 qu'il n'y ait pas de frais supplémentaires, que ça soit Fr. 150.00 pour toute la famille.

Madame Sabine Clémence : c'est bien clair ça ? Il n'y aura pas de finance d'admission aux points 11 et 12 ?

Monsieur Paolo Cattoni : on peut tout voter en une fois. Ça ferait des économies de temps.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : on ne peut pas voter tout en une fois. Maintenant, on vote ce point avec une finance d'admission à Fr. 150.00 et, après, on verra la suite.

Madame Sabine Clémence : je ne sais pas si je suis d'accord d'accepter cette finance d'admission si on en remet une aux points suivants.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on peut mettre Fr. 0.00 aux points suivants.

Au vote, la naturalisation de la famille Merialdo est acceptée à l'unanimité. De vifs applaudissements sont adressés à la famille Merialdo pour cette naturalisation.

11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Merialdo Tony et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Tony a 23 ans. Il est installé aux Bois et est actuellement encore à la charge de ses parents. Il est étudiant à l'Université de Neuchâtel. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant prendre la parole, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Tony aimerait remplir ses obligations militaires en Suisse. Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette naturalisation.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je propose qu'il n'y ait pas de finance d'admission.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, la naturalisation de Tony Merialdo sans finance d'admission est acceptée à l'unanimité. De vifs applaudissements sont adressés à Tony Merialdo pour cette naturalisation.

12. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Merialdo Laury et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Laury habite également avec ses parents. Elle a 19 ans et fait un apprentissage. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Laury est à charge de ses parents et se considère comme citoyenne suisse.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je propose qu'il n'y ait pas de finance d'admission.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, la naturalisation de Laury Merialdo sans finance d'admission est acceptée à l'unanimité. De vifs applaudissements sont adressés à Laury Merialdo pour cette naturalisation.

Madame Sophie Gillet Merialdo rejoint la salle.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : les trois points te concernant ont été acceptés à l'unanimité. On a décidé de fixer la finance d'inscription à Fr. 150.00 pour toute la famille.

Madame Sophie Gillet Merialdo : je vous remercie beaucoup, c'est très gentil.

- | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13. a) Election de deux membres à la Commission de promotion économique
b) Election d'un membre à la Commission d'urbanisme |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

a) Election de deux membres à la Commission de promotion économique

Madame Sabine Clémence : le PCSI propose Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : le PDC propose Monsieur Gilles Cattin, Conseiller communal.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les prénommés sont nommés par 17 voix, sans voix contraire.

b) Election d'un membre à la Commission d'urbanisme

Monsieur Cyril Jeanbourquin : le PDC propose Monsieur Gilles Cattin, Conseiller communal.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Gilles Cattin est nommé à l'unanimité.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je félicite Messieurs Frésard et Cattin pour leur élection.

Monsieur Gilles Cattin : je remercie le Conseil général pour la confiance qui m'est accordée. Par rapport à ces élections, c'est la première fois depuis que je suis au Conseil général qu'on élit un membre du Conseil communal dans une commission. Les membres du Conseil communal sont, par rapport à la répartition des dicastères, automatiquement membres de certaines commissions. Je n'ai personnellement jamais été élu membre d'une commission. Ceci dit, ça fait toujours plaisir d'être élu !

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je suis d'accord avec toi. Je pense qu'il y a eu des oublis les années précédentes. Bref, maintenant, il semble qu'on doive procéder de la sorte. En début de séance, j'ai reçu une motion et trois interpellations. Je vous les lis avant de terminer la séance.

Motion « Pour que le chemin Bas des Rosées – Maison-Rouge soit praticable même en hiver ». Quelques citoyens des Bois nous ont interpellés concernant le déneigement de ce tronçon de route l'hiver ! Ce chemin est très fréquenté par les promeneurs, les familles avec poussettes, les personnes à mobilité réduite. Cette boucle entre Les Bois, Maison-Rouge, le village est une promenade agréable, ce qui correspond aux recommandations du corps médical qui suggère un exercice physique quotidien de 30 à 45 minutes. Les soussignés demandent au Conseil communal de faire des propositions afin que cette route d'environ 400 mètres soit déneigée durant la période hivernale. Merci pour votre réponse. Signatures : Jacques Boni, Martial Farine, Edwin Bischof.

Cette motion sera traitée dans les trois prochaines séances.

Interpellation n° 1 du Groupe PS/Verts « Comment le mandat d'élimination des déchets verts a-t-il été attribué ?. Le Groupe PS/Verts dépose une interpellation concernant la façon dont le mandat d'élimination des déchets verts a été attribué par le Conseil communal à un de ses membres. Nous l'avons tous constaté le ramassage des déchets verts de la Commune n'est plus effectué par une entreprise de La Chaux-de-Fonds. Ce mandat a été confié à un Conseiller communal, sans que l'objet n'ait été discuté, voire traité, en Commission des Services communaux (qui discute des déchets, déchets verts entre autres), sans qu'un appel

d'offre n'ait été lancé (par le tout-ménage du Conseil communal par exemple, comme ça s'est fait pour la neige). Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la qualité du travail effectué, mais de demander plusieurs mises au point et précisions concernant ce mandat. Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de communication du Conseil communal, au cours d'une des séances du Conseil général ; la population n'a pas été informée non plus, pas plus avant de confier le mandat, qu'après. Plusieurs personnes m'ont interpellé sur ce sujet et je peux vous informer, si vous ne l'êtes pas, que cette façon de faire passe très mal chez nos concitoyens. Que le Conseil communal donne des mandats à un de ses membres je peux vous dire que dans l'esprit des gens, la suspicion de copinage n'est pas loin, et c'est un euphémisme. La possibilité que le Conseiller communal ait des informations que les autres postulants n'ont pas, la possibilité que vraisemblablement il n'y ait pas eu de demande d'offre publique (même si le montant ne le nécessite pas (quelle est d'ailleurs la compétence du Conseil communal en la matière et combien coûte ce mandat ?)), font que le jeu de la concurrence n'a pas vraiment eu lieu. On ne peut pas profiter de sa fonction de Conseiller communal pour en tirer des avantages et s'octroyer des revenus au mépris de la concurrence, au mépris du bon sens. Nous voulons avoir les précisions et renseignements suivants : sur quelle base le prix proposé par le mandataire actuel a été calculé ? Quel est le prix actuel du m³ ou de la tonne de déchets verts ? Quel est en détail le prix des diverses prestations de l'élimination et du traitement des déchets ? S'agit-il d'un calcul précis ou simplement quelques francs de moins que l'ancien prestataire. En comparaison, quelles étaient les prestations offertes par l'ancien mandataire ? La baisse du prix a-t-elle été répercutée sur la taxe déchets verts ? Pour quelle raison le Conseil communal n'a-t-il pas jugé utile de faire discuter ce point en commission ? Et d'en informer le Conseil général ? A nouveau, et c'est malheureusement récurrent, nous avons un souci avec l'absence de transparence du Conseil communal, transparence qu'impose la loi (Convention intercantonale des 8 et 9 mai 2012 relative à la protection des données et à la transparence dans les Cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE). Et la suspicion s'installe. Je n'ai pas de leçon à donner, mais quand les choses sont « officielles et transparentes », il n'y a jamais de problème inexplicable. Pour le Groupe PS/Verts, Martial Farine. Signatures : Martial Farine, Jacques Boni et Edwin Bischof.

Interpellation n° 2 du Groupe PS/Verts « Quid de la légalité du compost communal du Cerneux-de-la-Pluie ». Le Groupe PS/Verts dépose une interpellation concernant la légalité du compost créé pour éliminer les déchets verts de notre Commune. Nous avons par hasard découvert que les déchets verts de notre Commune sont entreposés le long de la route menant au Cerneux-de-la-Pluie. Mais ce compost n'est pas visible depuis la route cantonale. Tout d'abord, nous aimerions savoir pour quelle raison il est plus ou moins dissimulé, qu'il est invisible depuis la route cantonale ? Le mandataire a-t-il quelques choses à cacher ? Il est situé en pente, laissant penser que ses jus ruissèlent en direction du Vallon, à moins que le sol n'ait été rendu étanche. Auquel cas les jus sont-ils récupérés et traités ? Nous avons appris que les déchets de foin provenant d'incendie de ferme ont été amenés sur ce compost. Ici nous devons utiliser le conditionnel, nous n'avons pas pu le vérifier. Est-ce envisageable que la taxe payée par les citoyens des Bois puisse servir à éliminer des déchets provenant d'autres communes ? Y a-t-il eu une demande d'autorisation d'installer un compost faite par le mandataire qui élimine les déchets verts de la Commune ? Je crois savoir qu'il y a quelques dispositions à respecter dans le cas de l'installation de compost d'un certain volume. Le Conseil communal s'est-il inquiété du devenir des déchets verts ? Comment et où est éliminé le compost mûr, en quelle quantité ? Que devient l'éventuel surplus ? On fait payer un peu moins et on se permet de faire n'importe quoi, on fait les choses à moitié légalement, en cachette. Je peux vous assurer que nous sommes très inquiets quant à cette

manière de faire. Notre Groupe comprendrait difficilement, que pour une raison de prix, alors que le compost était amené dans une installation conforme et légale, on se permette de polluer encore un peu plus le sol et l'environnement de notre Commune. La gestion d'un compost, notamment de ses jus, n'est pas une chose anodine et demande des traitements particuliers. Pour le Groupe PS/Verts, Martial Farine. Signatures : Martial Farine, Jacques Boni et Edwin Bischof.

Interpellation n° 3 du Parti socialiste-Verts « Quelle eau boire ? ». Ces prochains jours, le Département de l'instruction publique du Jura distribuera un livre aux élèves sur la thématique de l'eau, « Le Mystère de l'étang ». Un exemple est cité : boire l'eau en bouteille plutôt que l'eau du robinet consomme 1'000 fois plus d'énergie !!! Nous proposons que lors des séances du Conseil général nous troquions les bouteilles d'eau pour des carafes d'eau du robinet. Nous y gagnerons au niveau écologique, économique et nous donnerons un exemple concret à nos enfants et petits-enfants. Signatures : Jacques Boni, Martial Farine et Edwin Bischof.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : comme le veut le règlement, ces interpellations seront traitées lors de la prochaine séance. La séance est terminée, je vous remercie d'y avoir participé et je vous souhaite une bonne nuit.

La séance est levée à 22h20.

Au nom du Conseil général Les Bois	
La Présidente :	La Secrétaire :
Rose-Marie Jobin	Marlyse Jobin